

Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal du 13 décembre 2022 à 19h30

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA (*arrivée au point 3*), Céline MIEHE, Anne MANDRAS, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK

Membres excusés :

Frédéric BRENDER, procuration donnée à Jean-Marc PILOT
Guillaume SEVIN
Bernard RAILLARD

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de désigner Mme Vanessa MEYER en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

Le conseil municipal, à l’unanimité et sans observation, approuve le procès-verbal du 25 octobre 2022.

3. Création d’un lotissement - Rue de Rumersheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- donne un avis favorable pour la création d’un nouveau lotissement situé rue de Rumersheim à Bantzenheim.
- approuve la cession des parcelles à la société NEOLIA au tarif de 6 500 € l’are, soit un montant de 533 470 € TTC ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l’acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l’acte de vente et tout document s’y rapportant.

4. Aménagement du parc situé rue de l’Est

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- donne un avis favorable pour le projet de l’aménagement du parc ;
- sollicite une subvention de la Région Grand Est et de la CEA ;
- autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.

5. Zone d'activité - Vente de terrain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- donne un avis favorable à la réalisation de cette vente.

6. Vente de parcelles communales à la société Forézienne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la cession des parcelles à 2 000 € l'are, soit un montant de 171 860 € TTC ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

7. Décision modificative n°5 - Exercice 2022 - Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

8. Décision modificative n°6 - Exercice 2022 - Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

9. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- autorise le maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

10. Attribution d'une aide financière - Coopérative scolaire de l'école maternelle de Bantzenheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le versement d'une aide financière de 598 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Bantzenheim ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

11. Fixation des taxes et redevances communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve les tarifs des taxes et redevances communales pour l'année 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

12. Recrutement de vacataires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- autorise le Maire à recourir ponctuellement à des agents vacataires afin d'assurer la continuité de la prestation au public ;
- fixe la rémunération de ces agents à 20 € brut de l'heure ;
- autorise le maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

13. Adhésion au service commun « Secrétariat de mairie itinérant » de Mulhouse Alsace Agglomération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide d'adhérer au service commun de secrétariat de mairie itinérant créé par Mulhouse Alsace Agglomération ;
- approuve les termes de la convention régissant le service commun de secrétariat de mairie itinérant et ses annexes ;
- autorise M. le Maire ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

14. Convention de mutualisation du camion nacelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition du camion nacelle selon les modalités définies dans la convention de mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

15. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement.

16. Délégation de service public conclue avec la SPLEA - Convention de refacturation des charges 2019 pour l'extrascolaire et reversement des recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention relatif à la refacturation des charges 2019 pour l'extrascolaire ainsi que le reversement des recettes ;
- charge M. le Maire de la signature de la convention et de tout document y afférent ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

17. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte des informations.

18. Informations communiquées par les Adjoint

Le conseil municipal prend acte des informations.

19. Divers

Le conseil municipal prend acte des informations.

A Bantzenheim, le 20/12/2022

Le Maire
M. Roland ONIMUS

